

## Bachelier en communication

**HELHa Tournai - Social** 16-20 rue de l'Écorcherie 7500 TOURNAI  
Tél : +32 (0) 69 89 05 06 Fax : +32 (0) 69 89 05 04 Mail : [social.tournai@helha.be](mailto:social.tournai@helha.be)

### 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 17 Langue 1 module 2			
Code	SOCM2B17	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	40 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<b>Christine VANDEREECKEN</b> ( <a href="mailto:christine.vandereecken@helha.be">christine.vandereecken@helha.be</a> )		
Coefficient de pondération		30	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Anglais	

### 2. Présentation

#### Introduction

Cette UE englobe une seule activité d'apprentissage « Anglais ».

#### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **Établir une communication professionnelle**
  - 1.5 Comprendre et utiliser au moins une langue étrangère
- Compétence 2 **Interagir avec son milieu professionnel**
  - 2.1 Comprendre les concepts, le vocabulaire et les codes professionnels
  - 2.3 Établir et respecter des conventions
  - 2.4 Travailler en équipe
- Compétence 4 **Mobiliser des savoirs généraux et spécifiques aux domaines de l'information, de la communication, à l'univers des médias et de la culture**
  - 4.1 Développer sa culture générale et entretenir sa connaissance de l'actualité
- Compétence 5 **Informer, sensibiliser et divertir dans les domaines de l'information, de communication, des médias et de la culture**
  - 5.1 Recourir à diverses sources d'information, les recouper et synthétiser les contenus
  - 5.3 Sélectionner et vulgariser l'information utile et adaptée au public visé

#### Acquis d'apprentissage visés

- I. Décoder, expliquer et restituer en langues cibles des contenus provenant de divers supports écrits et/ou audiovisuels (presse, vidéos de sites internet, interviews) essentiellement de type journalistique
- II. Développer des compétences de communication orale et écrite dans le cadre de situations diversifiées de la vie professionnelle
- III Utiliser activement une langue de communication orale et écrite dans le cadre de situations diversifiées de la vie professionnelle

#### Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun  
Corequis pour cette UE : aucun

### 3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend les activités d'apprentissage suivantes :

SOCM2B17AN      Anglais      40 h / 3 C

## **Contenu**

Exercices d'expression orale et écrite à orientation professionnelle : réunion, téléphone, mails,... avec mise en situation professionnelle en groupes

Exercices d'audition

Lecture d'articles de presse et organisation de débats

Lexique en lien avec les débats, la préparation de réunions, le téléphone et la rédaction de courriels

Interview d'un professionnel

Présentation et feed-back sur l'interview

## **Démarches d'apprentissage**

Approche par situations de communication avec mise en situation professionnelle en groupes

Gérer et traiter l'information (oralement dans les débats, réunions, au téléphone ; par écrit, avec la rédaction de notes, courriels...), repérer, organiser, interpréter, analyser, prévoir, transférer... ;

Travail en autonomie en binôme et en groupe

Compétence transversale: montage d'un fichier sonore ou vidéo (interview)

## **Dispositifs d'aide à la réussite**

Guidance proposée aux étudiants pendant le cours

Mises en situation réelle pendant le cours

Séances de consultation de copies d'examen

Exercices supplémentaires sur la plateforme d'enseignement à distance

## **Ouvrages de référence**

Néant

## **Supports**

Notes de cours

Documents écrits, audio-visuels

Dictionnaires

Plateforme d'enseignement à distance

## **4. Modalités d'évaluation**

### **Principe**

#### **1ère session Q1**

Travaux : 20% (réunion présentée en classe + appels téléphoniques)

Examen écrit : 25%

#### **Q2**

Travaux :25% (présentation d'une interview)

Examen oral : 20% (débat)

Examen écrit: 10% (compréhension à l'audition)

#### **2ème session (Q3)**

Examen écrit : 35%

Examen oral : 20% (débat )

Travaux : réunion + téléphone (20%) / Interview (25%)

**La présence des étudiants aux cours est requise.**

**Toute absence non justifiée lors des travaux cotés entraînera un PP**

**En cas de certificat médical, l'étudiant remettra celui-ci dans les 48h au secrétariat et avertira le professeur par courriel le jour même.**

**Pour la 2ème session (Q3), les étudiants s'informeront sur les nouvelles consignes et sur les éventuelles dispenses partielles lors de la consultation de copies ou sur la plateforme ConnectED.**

## Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Trv	20	Trv	25	Trv	45
Période d'évaluation	Eve	25	Exm	30	Exm	55%

Trv = Travaux, Eve = Évaluation écrite, Exm = Examen mixte

## Dispositions complémentaires

### Principe général :

La note de l'UE est obtenue en effectuant une moyenne pondérée des notes obtenues pour les évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent. La note de l'UE est alors arrondie à « .5 » ou au nombre entier.

### Exceptions après délibération du jury :

Cependant, en cas d'échec à 8/20 (ou inférieur à 8/20) dans une activité d'apprentissage composant l'UE et/ou dès que 2 échecs sont constatés – quelle que soit l'ampleur des échecs, le jury pourrait décider de ne pas valider l'unité d'enseignement.

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Dans l'hypothèse où décision est prise par le jury de valider l'UE malgré la note d'échec, la moyenne pondérée des notes obtenues pour les évaluations des différentes activités d'apprentissage qui composent l'UE est alors actée conformément à l'article 140 du Décret Paysage.

### Seconde session (septembre)

Dans l'hypothèse où la délibération du jury de juin n'a pas validé l'ensemble de l'UE, pour l'(ou les) activité(s) d'apprentissage pour la(les)quelle(s) l'étudiant a obtenu :

cas n°1 : une mention CM, PP, Z, PR ou FR : l'étudiant doit OBLIGATOIREMENT (re)présenter l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage.

cas n°2 : une note inférieure à 10/20: l'étudiant doit OBLIGATOIREMENT représenter en septembre l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage. Si l'étudiant ne présente pas la note inférieure à 10/20, l'activité d'apprentissage (et par extension l'UE) fera l'objet d'une mention PP (cf. supra point 3 des exceptions).

cas n°3 : une note de 10/20 ou plus: l'étudiant voit cette note maintenue pour la période d'évaluation de septembre (sauf s'il fait le choix de renoncer par écrit à cette note, en envoyant un mail à la direction ou son délégué dans les 3 jours ouvrables suivant la proclamation des résultats, et ce dans la perspective de la réussite de l'UE). La note obtenue en septembre annulera et remplacera celle de juin, quelle qu'elle soit.

Les formes d'évaluation et les dispositions particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

### Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).